

j'ai pris connaissance d'un accord d'inventaire conclu avec la Colombie-Britannique et je peux ajouter que je m'y connais en inventaire des forêts. A cette occasion, j'avais découvert que le gouvernement fédéral n'avait pas vérifié la prétention du gouvernement provincial qui affirmait avoir fait un relevé d'inventaire dans une certaine région. Que fait-on pour convaincre le gouvernement fédéral que cet argent est dépensé selon la manière stipulée par l'entente?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je devrai naturellement aborder cette question avec le ministre des Mines et des Relevés technique en vue d'obtenir une réponse précise. Je serai heureux de le faire et avant que l'argent soit payé je me charge d'obtenir un mémorandum du ministre des Mines et des Relevés techniques à propos de ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

12e. Subventions en vertu des ententes passées en conformité de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique se rapportant à l'électricité produite à partir du charbon de l'Est pendant l'année financière 1965-1966, \$700,000.

**M. Peters:** Monsieur le président, est-ce là le total des subventions que nous avons payées en vertu de ce crédit pour l'année?

**L'hon. M. Benson:** Non. Le total du montant requis s'élevait à \$2,500,000 dont \$1,800,000 prévus dans des crédits antérieurs. Ceci assure le solde.

(Le crédit est adopté.)

45e. Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions, selon le détail des affectations, \$1,400,001.

**M. Howard:** Monsieur le président, un sous-crédit de \$18,600 figure ici comme contribution au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la construction d'une conduite d'eau à la prison de Yellowknife. A quel total s'élèvera le coût de construction de cette canalisation et quelle contribution y apporte le gouvernement fédéral.

**L'hon. M. Benson:** Le montant total requis du gouvernement fédéral représente \$72,000 dont une somme de \$53,400 déjà fournie. Ce crédit particulier prévoit un montant de \$18,600.

**M. Howard:** Quel en est le coût total?

**L'hon. M. Benson:** Encore une fois le chiffre que j'ai est \$72,000. Je n'ai pas ce renseignement ici. La plus basse soumission pour la construction exigeait une contribution de \$72,000. Il faut un crédit supplémentaire de \$18,600 en vue de compléter notre contribution de \$72,000 au gouvernement territo-

[M. Herridge.]

rial. Je n'ai pas le coût total, mais je serai heureux de fournir ce renseignement au député.

**M. Howard:** Il me semble qu'une canalisation à la prison de Yellowknife qui coûte un minimum de \$72,000 doit être tout à fait spéciale.

(Le crédit est adopté.)

**M. le président suppléant:** Ceci termine l'étude du Budget supplémentaire du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Nous allons maintenant passer à l'étude du Budget supplémentaire du ministère de l'Agriculture.

#### L'AGRICULTURE

##### Production et marchés—

17e. Subventions et contributions selon les montants et les conditions indiqués aux sous-titres des crédits énumérés dans le détail des affectations, \$42,439,500.

**M. Howard:** Monsieur le président, il me semble que tout arrive en même temps à Skeena. Une chose survenue tout dernièrement revêt une telle importance que je dois la mentionner ici, à cette étape du crédit à l'étude; on projette une addition à l'élevateur à grain situé dans la ville de Prince-Rupert, et qui avait été construit, en premier lieu vers 1926. Il était construit de façon qu'on puisse lui accoler, à l'arrière, un bâtiment identique, doublant ainsi sa capacité. Depuis six ans, au moins, des organismes et des groupes intéressés de Prince-Rupert, et moi-même, avons fait campagne en vue d'agrandir l'élevateur, surtout en raison des expéditions considérables de céréales qui se font par les ports de l'Ouest, à destination de la Chine et, nous l'espérons, d'autres pays.

Nous avons été heureux d'apprendre par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui, vraisemblablement, est chargé d'annoncer les nouvelles concernant la Colombie-Britannique, que le gouvernement allait élargir l'élevateur à grain. Mais nous n'avons pas été contents d'apprendre vendredi dernier qu'une décision contraire avait été prise parce que les soumissions, dit-on, étaient excessivement élevées.

Je voudrais signaler deux choses au ministère: La première, c'est que le ministère lui-même, ou la Commission des grains, c'est-à-dire, l'organisme responsable, a sous-estimé le coût que comporterait l'addition à cet élevateur à grain. A mon avis, en sous-estimant le coût de cette construction, ils ont pu se dire, en examinant les soumissions définitives, que même les plus basses étaient excessivement élevées et qu'on ne pouvait